



6 16 février 1998

Priorities of DG XXIII for 1998



Contents

- 1 Priorities of DG XXIII for 1998
- 2 Séminaire sur l'évolution du commerce en europe
Improvement of access to research
- 3 Comité de gestion
Conferences on tourism
- 4 Petites entreprises et euro
Économie sociale:
3^e réunion d'experts
- 5 CCD points on the introduction of the single currency
- 6 The 6th european conference on the social economy
Le réseau EIC se renforce
BRE & BC-NET
- 7 Sources d'information: œil
Prochaines rencontres Interprise
Actions concertées 2 et 3, séminaire de Rome
- 8 Nouvelles acquisitions de la bibliothèque
Personnel de la DG XXIII

DG XXIII has identified its main priorities for 1998. These priorities are set out below. Other major actions which are carried out on an ongoing basis, such as the work of the Euro Info Centres, will of course continue in 1998: the fact that these and other significant activities are not listed in the priorities does not mean that they are not important.

	PRIORITIES	TIMETABLE
Actions	1. Development of entrepreneurship	
	– communication on entrepreneurship	beginning 1998
	– communication on training in SMEs	2nd quarter
	– creation of a network of business schools	beginning 1998
	– support for training activities for the Euro, the transfer of business and financial management	continuous
	– promotion of on-the-spot training, in particular through computer networks	3rd quarter
Actions	– promotion campaigns on entrepreneurship, in particular for young people	2nd quarter
	2. Improvement of the financial environment of enterprises	
	– directive on late payments	1st quarter
Actions	– JEV II initiative (Joint European Venture)	1st quarter
	– 'Seed Capital II' action	2nd quarter
Actions	3. Contribution to the preparation of SMEs for the transition to the Euro	
	– publication of the activities of the working parties on small enterprises and the Euro and on the acceptance of new prices and values in Euro	beginning 1998
	– publication and distribution of preparation tools for SMEs in the form of a booklet and a CD-ROM	3rd quarter
	– support for initiatives contributing to the preparation of business for the Euro	continuous

	PRIORITIES	TIMETABLE
Actions	4. Simplification of the administrative and legislative environment of businesses – result of the work of the BEST Task force – preparation of recommendations intended to the Council	2nd quarter 2nd quarter
Actions	5. Improvement of the access of SMEs to Community programmes – conception of specific mechanisms ensuring the participation of SMEs in Community programmes – recommendation to the Member States	continuous 4th quarter
Actions	6. Preparation for enlargement – opening of the multiannual programme in the associated states of Central and Eastern Europe as well as in Cyprus – extension of the cooperation and information networks towards these countries – identification of the needs of SMEs and the specific sectors of these countries to the requirements of the Internal market	3rd quarter 3rd quarter 4th quarter
Actions	7. Promotion of businesses in tourism and trade – setting up of a High level Group on tourism and employment – communication on tourism and employment to the European Council – adoption of a White Paper/Multiannual Work Programme for trade and distribution, following the Green Paper	beginning 1998 4th quarter 2nd quarter
Actions	8. Improvement of the visibility of CMAFs and strengthening their capacities to respond better to challenges in the Community – proposal for a work programme for CMAFs (cooperatives, mutual societies, associations and foundations) (1998-2002) – organisation of conferences on the social economy, cooperatives and mutual societies – implementation of the conclusions of the communication on the promotion of the role of the associations and foundations in Europe	2nd quarter continuous continuous

IMPROVEMENT OF ACCESS TO RESEARCH



In order to improve access to RTD for SMEs, DG XXIII.B.3 is developing activities to support a network of technology based clusters at a European level. The action was launched at the end of last year by a workshop gathering some thirty of experts. This workshop allowed to establish an overview of the needs and interests of SMEs for participation in clusters.

Co-operation between SMEs is necessary in order to be able to respond to more demanding requirements from industry. SMEs, both high tech and low tech companies, should be integrated in the process of improving technological capabilities through networking. Provision of technological know-how needs to be demand led.

SMEs should be assisted in using available tools such as linking with universities and research institutes. Often difficulties exist in the communication between different actors like high tech SMEs, low tech SMEs and researchers. Intermediaries should participate in networks in order to translate RTD into business needs. Networks should also provide SMEs with necessary facilities regarding finance, organisation, marketing and building new relations.

Tools which could encourage SME participation in networks are for example generating awareness, exchange of best practice and human networks. Co-operation between clusters at a European level could be useful in order to face global competitiveness.

Mr. Bombassei, the director responsible for this initiative, invited all interested parties to share the valuable experiences in clustering which they have gained. Future activities should therefore focus on the exchange of best practice. Representatives from entities with a common interest in a certain theme could exchange opinions via telecommunications means as well as via human networks. Building on the experience of the workshop, the Commission will develop possible actions at Community level.

For more information please contact:

Mr. F. Donck or Ms. F. van Houdt
tel: +32-2-2991228
fax: +32-2-2967558
e-mail:
florencia.van-houdt@dg23.cec.be

ERRATUM: The title on page 1 of DG XXIII Journal N° 5 should read: **DG XXIII Mission Statement.**

SÉMINAIRE SUR L'ÉVOLUTION DU COMMERCE EN EUROPE



Bruxelles, 3 et 4 mars 1998

Le premier séminaire sur l'évolution du commerce en Europe va avoir lieu à Bruxelles les 3 et 4 mars 1998.

L'information statistique doit être capable de répondre aux nouvelles exigences des institutions de l'UE pour leurs décisions et des opérateurs économiques qui ont besoin, pour effectuer leurs propres choix stratégiques, de données fiables, homogènes et constamment mises à jour.

Le premier objectif du séminaire est d'établir avec les participants une description des besoins en statistiques de l'UE, des États membres et des opérateurs et de fournir des données sur la situation du commerce en 1996 et au cours des premiers mois de 1997. À

cette occasion, seront présentées les dernières publications de la Commission concernant le commerce de détail et de gros dans les pays de l'Espace économique européen et le commerce de détail dans les pays d'Europe centrale; seront également évoqués les résultats d'une étude sur les structures et tendances du commerce dans la Communauté européenne.

Par ce séminaire la Commission voudrait souligner l'importance de l'adoption, en décembre 1996, du Règlement sur les statistiques structurelles des entreprises et de son annexe III sur le commerce.

Enfin, mettant en présence les producteurs et les principaux utilisateurs d'informations statistiques, cette rencontre devrait faire ressortir les forces et faiblesses du système statistique actuel afin d'améliorer l'adéquation entre les données fournies et les besoins ressentis.

Comité de gestion (article 4 de la Décision 97/15/CE du Conseil)



RÉUNION DU 6 FÉVRIER 1998 À BRUXELLES

Le comité de gestion a tenu sa première réunion de l'année le 6 février 1998 qui était principalement consacrée au programme de travail 1998 et au budget y afférent.

S'exprimant pour la première fois en sa qualité de président du Comité de gestion, M. Crauser a tenu à marquer sa disponibilité totale à coopérer comme par le passé avec l'ensemble des délégations et notamment avec la présidence actuelle et future pour les différents événements et initiatives prises ou à venir.

PROGRAMME PLURIANNUEL EN FAVEUR DES PME

Lors de la présentation du programme, le Directeur général a rappelé que l'Autorité budgétaire avait prévu d'allouer un budget de 41 millions d'écus au lieu des 36 millions initialement inscrits à l'APB. Il a indiqué que ce budget devait permettre de maximiser le potentiel d'emploi, de croissance et de compétitivité des PME, notamment suite au sommet sur l'Emploi, en mentionnant spécifiquement les PME du tourisme, et ceci sous une double approche liée à la fois à la problématique commune aux spécificités des groupes cibles et à une approche horizontale par thèmes.

Les délégations ont félicité la Commission pour la qualité des documents qui leur ont été soumis et ont réservé un accueil positif au programme de travail tout en exprimant quelques remarques sur certains points spécifiques à savoir:

- le possible double emploi d'un réseau d'euro-conseillers en relation avec la mission des EIC;
- l'absence d'une campagne des EIC sur l'euro;
- l'insuffisance de crédits en faveur de l'artisanat par rapport à 1997 qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des conclusions de Milan;
- le financement du programme PME en faveur des PME du tourisme risquant de faire entrer le programme Philoxenia «par la petite porte»;
- une corrélation plus claire devrait être établie entre les chiffres du tableau budgétaire et les crédits prévus aux différentes rubriques du programme.

À l'issue du débat, le Directeur général a souligné que la politique en faveur des petites entreprises et de l'artisanat en conformité avec l'approche horizontale se retrouvait dans l'ensemble du programme. Il a également rappelé que l'importance politique d'une action n'était pas fonction des montants qui lui étaient alloués. Afin de répondre aux préoccupations exprimées par certaines délégations, M. Crauser a indiqué que serait mise en œuvre une présentation différente des actions en faveur de la politique des petites entreprises et de l'artisanat, focalisée sur les notions de visibilité, de mise en réseaux et de services d'appui. Dans cette optique, le Directeur général a marqué la disposition de la Commission à examiner des propositions concrètes ciblées sur les petites entreprises et l'artisanat non reprises dans le cadre de l'approche horizontale. Il a été convenu que les remarques formulées par les représentants des États membres soient reprises dans une version révisée et consolidée du programme de travail.

APPEL À CANDIDATURES EIC

Les délégations ont été informées qu'en date du 16 janvier 1998, échéance de dépôt des candidatures, 217 candidatures avait été reçues, soit 141 EIC classiques, 25 têtes de réseau et 51 membres associés. Une première évaluation des dossiers est en cours au sein de la DG XXIII. Conformément à ce qui est prévu dans la décision du Conseil, la sélection ultime des candidatures se fera «de concert avec les États membres»

AUTRES QUESTIONS

Par ailleurs, le Directeur général a informé les membres du Comité sur les conséquences pratiques du passage à l'euro pour les PME; sur la Communication de la Commission sur la «Promotion du Rôle des Associations et Fondations en Europe» ainsi que sur le suivi des travaux du sous-groupe «indicateurs d'efficacité». Un point d'information a également été fourni sur le soutien financier à NORMAPME, la révision du règlement EMAS, la participation de la DG XXIII l'Expo '98 de Lisbonne, ainsi que sur la mise en œuvre de JEV et la conception de JEV II.

PROCHAINES RÉUNIONS DU COMITÉ

Les prochaines réunions du Comité ont été fixées à titre indicatif aux 15 mai, 25 septembre et 4 décembre.

CONFERENCE ON SMES
INTOURISM



Llandudno, Wales,
20-22 May 1998

The British presidency of the Council is organising a Conference on SMEs in tourism with the support of the European Commission, to be held in the Llandudno in Wales 20-22 May. The title of the Conference is: Agenda 2010 for small businesses in the 'world's largest industry' – A growing contribution to European tourism.

The main objectives of the Conference will be to identify the scope and characteristics of the important roles that small businesses in tourism already play in the economies, employment and culture in the Member States of the European Union. Also will be discussed how those roles can be developed to achieve a better contribution to Community objectives into the next millennium.



3

CONFERENCE ON
INTEGRATED QUALITY
MANAGEMENT IN TOURISM



Mayrhofen/Zillertal,
Austria, 9-12 July 1998

DG XXIII of the European Commission is organising jointly with the first Austrian Council Presidency (01/07-31/12 1998) a Conference on Integrated Quality Management in Tourism, focusing on new technology.

The main topic of the event has been selected because of the overall importance of quality in tourism. A common approach to improve quality is viewed to be the most promising way to give new impetus to the tourism industry in the European Union which at present is facing grave competition.

Three workshops will be organised, concentrating on: The Strategic Dimension of Quality in Tourism Policies, The Operational Dimension of Integrated Quality Management and Integrated Quality Management: Strategies – Implications.



Suite à la Table ronde sur les questions pratiques liées au passage à l'euro qui s'est tenue à Bruxelles le 15 mai 1997, la Commission a décidé de créer un groupe de travail sur les petites entreprises et l'euro composé de représentants d'organisations professionnelles de PME, de l'artisanat, du commerce et du tourisme. Ce groupe de travail a procédé à un certain nombre d'auditions d'experts ou de chefs

d'entreprise. En outre, une attention particulière a été accordée au petit commerce.

Tout en rappelant les avantages de l'euro pour l'ensemble des entreprises européennes, le groupe de travail a identifié deux grands types de contraintes particulièrement vives pour les petites entreprises. La plus importante d'entre elles concerne les conséquences comptables du passage à l'euro. La seconde contrainte identifiée par le groupe de travail tient aux manques de ressources, à la fois humaines et financières, dont disposent les petites entreprises. Il attire l'attention sur la nécessité d'encourager les petites entreprises à réfléchir dès maintenant à leurs besoins en personnel pour le passage à l'euro et à prévoir le plus tôt possible un budget pour y faire face.

Le groupe de travail a examiné la situation dans les secteurs les plus confrontés à des problèmes d'adaptation du fait de la prédominance de petites entreprises largement dépendantes de leurs fournisseurs, ou partiellement intégrées à eux, que ce soit du point de vue informatique, logistique ou commercial. Cela est notamment le cas pour le commerce de détail, les agences de voyages et les stations services.

Alors que les petites entreprises qui sont des sous-traitants de grandes entreprises ou de multinationales seront certainement poussées par celles-ci à basculer rapidement à l'euro, la situation des petites entreprises en contact direct avec le consommateur final est différente. Le groupe de travail a donc examiné le risque que celles-ci se retrouvent «coincées» entre, d'une part, leurs fournisseurs qui décideraient d'utiliser rapidement l'euro et, d'autre part, la nécessité de continuer à utiliser la monnaie nationale avec les consommateurs. **Ce risque a été jugé assez faible par le groupe de travail qui a estimé qu'un scénario de crise était fortement improbable.** Les grandes entreprises qui traitent avec un grand nombre d'intermédiaires en relation avec les consommateurs comprennent qu'elles ne peuvent imposer l'euro à ces derniers pour l'ensemble de leurs opérations si ceux-ci ne sont pas correctement préparés. En outre, certaines grandes entreprises attendront elles-mêmes avant de basculer car elles redoutent la transparence accrue des prix qui résultera de l'introduction de l'euro.

En conséquence, le groupe de travail estime qu'il est nécessaire que les petites entreprises commencent à envisager dès maintenant les conséquences du passage à l'euro sur leurs activités, même si **cela ne signifie pas pour autant qu'il soit de l'intérêt de l'ensemble d'entre elles de précipiter le basculement.** Il reviendra à chaque entreprise d'examiner l'attitude de ses clients et de ses fournisseurs vis-à-vis du passage à l'euro. C'est en fonction de cette analyse que le chef d'entreprise décidera du moment le plus opportun pour passer à l'euro.

Le rôle de l'information a été jugé essentiel pour les petites entreprises et le groupe de travail n'a pu que constater que la majorité des dirigeants de petites entreprises manquait d'information. Aussi le groupe de travail estime-t-il que des actions d'information ciblées doivent être réalisées en direction des petites entreprises. Ces actions doivent tenir compte de la difficulté d'accès de ces entreprises aux sources traditionnelles d'information mais aussi de la nature très pratique des questions que se posent les dirigeants de telles entreprises.

Le groupe estime que l'ensemble des intermédiaires des entreprises (banques, experts-comptables, Chambres de commerce, organisations professionnelles, administrations fiscales, conseillers d'entreprise ainsi que Euro Info Centres) doit se mobiliser pour faciliter le passage à l'euro des petites entreprises. Leur rôle devrait être à la fois de mettre à disposition des petites entreprises les outils d'information adéquats et de répondre à leurs demandes spécifiques concernant le passage à l'euro.

En conséquence, le groupe de travail considère:

- qu'une entreprise qui basculerait sa comptabilité en euro ne devrait émettre des factures exclusivement en euro sans respecter un certain préavis permettant à ses partenaires commerciaux, notamment aux petites entreprises, de se préparer correctement;

- que si une petite entreprise demande à son fournisseur de maintenir, dans ses factures, des prix en monnaie nationale aux côtés de prix en euro, celui-ci devrait faire droit à sa demande, en conformité avec le principe «ni obligation, ni interdiction»;
- que des codes de conduite amenant les grandes entreprises à respecter ces règles devraient être encouragés par les autorités nationales ainsi que par les organisations professionnelles;
- qu'il est souhaitable que les petites entreprises réfléchissent dès maintenant aux conséquences qu'entraînera l'introduction de l'euro en établissant un calendrier des mesures à prendre, en particulier pour s'assurer de la disponibilité de ressources suffisantes afin de procéder à l'adaptation des systèmes informatiques et comptables, et en constituant des provisions permettant de faire face aux investissements nécessaires;
- que des actions d'information et de préparation spécifiques aux petites entreprises, notamment au petit commerce, devraient être menées afin de tenir compte de leur situation particulière.

ÉCONOMIE SOCIALE. 3^E RÉUNION D'EXPERTS (ASSOCIATIONS ET FONDATIONS)

«LA VISIBILITÉ ET L'INFORMATION DES ET SUR LES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS»

Bruxelles, le 6.2.1998

La réunion s'inscrivait dans le suivi de la communication sur «La promotion du rôle des Associations et Fondations en Europe». Elle a réuni à Bruxelles, sur proposition de la DG XXIII/A-2, des représentants, tant du secteur associations et fondations que des experts dans le monde des media, ainsi que diverses DG de la Commission et représentants du CES, du CDR et du PE.

Le débat a commencé avec un aperçu des pouvoirs publics sur la matière, avec l'exemple de la Grèce où l'inexistence d'une structure bien organisée pose le problème de la difficulté de trouver un bon canal de communication. Le représentant du gouvernement grec a exposé l'idée de la création d'un «Centre de Pilotage».

Suite à cette exposé un représentant du PE a souligné l'utilité d'élaborer un tableau européen qui montre la situation du secteur dans tous les pays de l'Union.

Le deuxième point a abordé les destinataires de l'information et son rôle.

Le débat a été structuré autour de trois expériences: Green Peace International, La Croix Rouge en Suède et une expérience sur Internet, Cooptechnical.

L'expérience de Green Peace a montré l'importance d'avoir un contact continu avec les media, grâce à un contact direct avec eux.

La Croix Rouge a remarqué l'importance de l'information au niveau interne et le besoin de la circulation de l'information dans les deux sens (de haut en bas, et de bas en haut).

Cooptechnical a présenté son expérience sur Internet avec un projet appelé «Solidarité on line»: offres et demandes de solidarité. Moyen interactif d'information et diffusion de nouvelles sur le secteur en s'appuyant sur les nouvelles technologies (Internet, téléconférences, etc).

Les besoins d'information et de communication pour les associations sont confrontés au double volet d'agir comme une entreprise (en associant marketing et information) et la difficulté de l'évaluation quantitative dans le secteur non lucratif (bilan sociétal).

Un troisième point a été consacré à l'utilisation des médias et ses moyens.

Aspects comme les «niches de temps» dans le media (La Grande Cause, Fr.), les différences entre l'information et la visibilité, l'utilisation des programmes sur la radio, la richesse des nouvelles technologies (internet), la télévision éducative, l'utilisation des agences de presse spécialisées (Servimedia, Es.), l'importance d'un plan stratégique de communication, le besoin des professionnels, la reconnaissance comme interlocuteur et la représentativité, la mise en place d'un code de diffusion de l'information sont quelques questions qui ont été explorés.

La conclusion de la réunion a été faite par le journaliste M. DAMBLON, qui a souligné l'importance du respect de la moralité dans le message, et a soulevé comme points à retenir :

- responsabilité et nécessité de la transparence ;
- citoyenneté, comme mot central ;
- la remise en cause des valeurs (démocratie, droits de l'homme) représentés par le secteur ;
- le rôle du journaliste comme «relais vital».

Pour finir, une référence à l'Année européenne sur «les Associations et la citoyenneté active» a été faite comme moyen de visibilité pour le secteur aux niveaux régional et local.

(Suivi de la communication COM 97, 241)

Prochaine réunion d'experts:

4^e réunion: «Les Rapports entre Associations et Fondations. Définition et modes de collaboration-financement» (Bruxelles, le 13 Mars 1998)

CCD summarised certain key points of the introduction of the single currency



The Committee on Commerce and Distribution (CCD) is a consultative committee of the European Commission. It comprises 65 full members who have been nominated by the Commission upon proposals from 86 both horizontal and sectoral European professional organisations of the commerce sector. All CCD members are all entrepreneurs and managing directors in the commerce and distribution sector and have a vast experience of business and represent in particular the retail and wholesale trade, the hotel and restaurants sector, the sectors of advertising, franchising, commercial agents, direct selling, mail order trade, vending and practically all other sectoral aspects of commerce.



The CCD working group on the euro met on 11 February 1998 together with specialised experts and examined the reports of the five Commission working groups established as a follow-up to the Commission Round Table of 15 May 1997. At this meeting several conclusions were drawn and the key points summarised.

The Committee on Commerce and Distribution expressed its opinion that no legislation shall be enacted neither at Community nor at national level to lay down a mandatory *double price indication*. **Nobody should be obliged to provide double price indication.** The distributive trades sector is aware of its responsibility to assist the consumers to familiarise themselves with the new values and will, in co-operation with consumers, take the necessary actions to inform them. However, the means and tools to be used for this objective shall be left to the discretion of traders. The degree of competition in the market economy will be the driving force for the realisation of this objective.

CCD insisted that any voluntary *double price indication* which may be used shall in no circumstances lead to an **obligation to accept both** currencies before 1 January 2002.

It recalled that the period of *double circulation* of coins and banknotes of the former national currencies and the euro shall be kept **as short as possible**. However, certain **particular solutions** for **specific sectors** such as the vending sector shall be sought.

The Committee called upon banks to **provide complete transparency of fees** in order to stimulate confidence in the euro.

CCD expressed its wish that, bearing in mind that the *amount of cash* in the former national currencies and in euros during the first months after 1 January 2002 will exceed the normal amount of cash in circulation by a large margin, **banks should not charge any handling fees** during this period.

It insisted that scriptural *payment in euros* before 1 January 2002 **should not be imposed by the market forces to the detriment of SMEs**.

CCD underlined that **SMEs shall not be forced to investments** which will only be necessary for the short transitional period and which will not be needed later on.

It also underlined the importance that, for *investment* which is necessary because of the introduction of the euro, Member States should provide **fiscal incentives** and allow special provisions for future expenses.

Traders and especially SMEs were encouraged to **draw up detailed plans** for the transition to the euro in particular with regard to investments, accountancy, training of staff, customer relations, relations with suppliers, etc.

Finally CCD recalled that the main objective of commerce is to offer and sell products and services to the great public. *Education* of the consumer is **not an obligation of trade**. However, commerce will contribute as far as reasonable and practical to the information exercise about the introduction of the single currency and will help the consumers as far as possible to familiarise themselves with the euro. Pilot projects, such as simulations, which contribute to the realisation of this objective, are encouraged and should be set up as a common effort of all concerned parties of the public and private sectors.



**Birmingham, UK.
3 - 5 June 1998**

The conference is the latest in a series of conferences co-financed by DG XXIII which are designed to bring together representatives of co-operatives, mutuels, foundations and associations (voluntary organisations) from throughout Europe to discuss a range of concerns common to the Social Economy.

The conference is likely to attract up to 800 people ranging from representatives of social economy organisations and decision makers in business and the trade unions, as well as government ministers, MEPs and officials from the European institutions.

The conference is intended to:

- enable social economy organisations to forge new partnerships
- encourage the spread of best practice and innovative ideas
- raise the profile of the social economy
- encourage greater understanding of the social economy's role
- give the social economy added political weight.

The conference is being organised by the Unity Trust Bank in the UK in conjunction with the DG XXIII CMAF Consultative Committee, and further information can be obtained from:

Ms Sophie Servagnat
Unity Trust Bank
Tel: 44 121 616 4146
Fax: 44 121 631 2365
E-mail:
Social_Economy@unitygroup.co.uk

or

Nigel Tarling
DG XXIII
Tel: 296 27 36
E-mail:
Nigel.Tarling@DG23.CEC.BE

Événement majeur
(Save the date!!!):

**The 6th European Conference on
the SOCIAL ECONOMY**

Birmingham (UK),
3-5 June 1998

Le réseau des Euro Info Centres se renforce pour mieux servir les PME



Le réseau Euro Info Centre vient d'ouvrir son site Web en Intranet

Destiné à renforcer la cohésion du réseau et à accroître sa compétitivité sur le marché de l'information, ce site fait partie des moyens mis en œuvre par la DG XXIII, pour permettre aux EIC de remplir pleinement leur rôle de premiers guichets d'accès à l'information communautaire pour les PME.

Interactif et convivial, il offre une gamme complète de services d'information et communication.

Une «bibliothèque électronique» en ligne comprenant l'ensemble de l'information communautaire intéressant spécifiquement les PME, un espace formation avec produits d'auto-formation interactifs, une base de données de questions-réponses... Voici quelques-uns des outils qui permettront aux EIC d'assurer au mieux leur mission d'information et de conseil.

Au-delà, il s'agit pour les EIC de mieux communiquer entre eux et d'échanger leur savoir faire et expérience, afin d'améliorer toujours plus la qualité du service rendu aux entreprises. Un système de gestion des informations «en ligne» et un ensemble de «forums de discussion» virtuels doivent faciliter et augmenter les contacts entre EIC.

Pour que les EIC puissent jouer auprès des PME leur rôle de centre d'aiguillage vers les réseaux ou organismes compétents, il est nécessaire qu'ils aient eux-mêmes un accès aisé à ces partenaires. C'est pourquoi des liens ont été créés vers d'autres serveurs aussi bien institutionnels que privés.

Fonctionnant en mode Intranet – l'accès est réservé aux 230 EIC, à leurs relais ainsi qu'à un nombre limité de partenaires privilégiés fournisseurs d'information – il permet aux EIC d'enrichir leurs propres sites ouverts au public.

Pour toute information complémentaire: fax : 00.32.2.230.05.20



6

BRE & BC-NET co-operation networks: New home pages



The new home pages of co-operation Networks BRE & BC-NET are now available on the Europa server:

http://www.europa.eu.int/en/comm/dg23/bre/bre_en.htm
http://www.europa.eu.int/en/comm/dg23/bcnet/bcnet_en.htm

The information included in these sites is related to the various activities of the Co-operation Networks and aims to promote and support the SMEs towards their internationalisation and to boost their business opportunities. More specifically you can find information on the following topics:

- how do the co-operation networks BRE & BC-NET work,
- what are the benefits for an SME to use the networks as support mechanism towards its internationalisation,
- who are the BC-NET members and the BRE correspondents,
- the geographical coverage world-wide (including the lists of BC-NET members and BRE correspondents),
- how to become a partner of the BC-NET & BRE co-operation networks,
- relevant publications,
- the standard form for the submission of a co-operation profile (for BRE),
- the call for applications for new BC-NET members published in the 'C' series of the Official Journal of the European Communities on the 14.08.97).

A number of links with other relevant sites have been established and more links are planned to be added in the next weeks.

Our aim is to keep the BRE & BC-NET sites always updated with relevant information for SMEs, information brokers, and our members and correspondents. Therefore you are welcome not only to visit us but even to give us comments on how to improve it further.



Le processus décisionnel : OEIL

OEIL est un outil d'information produit par le Parlement européen qui permet de tout savoir sur le processus décisionnel à l'intérieur des Institutions de l'Union.

Accès: OEIL est accessible au public sur le site Internet du Parlement européen à l'adresse suivante: <http://europarl.eu.int/dors/fr/default.htm>

Contenu: OEIL contient des fiches thématiques concernant le processus décisionnel ainsi qu'un outil de recherche sur les différents procédures. Pour cha-

que procédure, OEIL donne toutes les références aux documents officiels (proposition de la Commission, avis du CES, avis du PE, Conseil) ainsi qu'un résumé de chaque document.

Recherche: OEIL vous permet de faire des recherches par sujet, mots du titre, référence aux documents officiels, base juridique, rapporteur, DG responsable, Conseil traitant, etc.

Pour plus d'information s'adresser à Carla Cignini, tél. 94031.



Prochaines rencontres Intreprise

1. Interprise European Water Forum du 21 au 23 avril 1998 à Marseille (FRANCE)

Organisateur:

ACTIM
M. Alain Rocca
14 avenue d'Eylau
75116 Paris
Tél: 33 1 44 34 50 00
Fax: 33 1 44 34 50 01

Pays participants:

France
Deutschland
Italia

Secteur d'activité:

Water management services and technologies

2. Interprise Elektrotechnik du 14 au 15 mai 1998 à Nürnberg (DEUTSCHLAND)

Organisateur:

LGA – Landesgewerbeanstalt Bayern
M. Piehler Georg
56 Mooslohstrasse
92637 Weiden
Tél: 49 961 67 03 651
Fax: 49 961 67 06 350

Pays participants:

Deutschland
Österreich
France
Danemark
Suède
Italia

Secteur d'activité:

Electronic technology

Séminaire de Rome les 4 et 5 février

Dans le cadre du suivi des actions concertées 2 et 3 entre les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne un séminaire a été organisé sur le thème de «la définition d'une méthode d'identification des fournisseurs de services de qualité aux entreprises». Ce séminaire a eu lieu à Rome les 5 et 6 février 1998 avec le soutien de la Direction générale XXIII – Politique d'entreprise et le Ministère italien de l'Industrie.

Le séminaire a consisté en une session plénière au cours de laquelle des présentations ont été faites sur les meilleures pratiques déjà identifiées dans ce domaine, et qui a permis aux États membres d'exposer leurs points de vue dans un débat très animé, qui a mis en relief l'importance que les États membres donnent à ce sujet et le désir de la plupart d'entre eux de continuer à travailler, moyennant un groupe d'experts, sur l'approfondissement de ce sujet. La session plénière a été suivie de trois ateliers centrés sur des sujets spécifiques.

Le séminaire, qui a compté sur la participation de 46 personnes, dont la plus grande partie des experts désignés par les États membres, a fourni une meilleure information sur la façon d'adapter les services aux besoins réels des PME, sur laquelle il serait maintenant intéressant d'approfondir le sujet pour essayer de proposer différents méthodes ou meilleures pratiques aux États membres. Un accent particulier a été mis sur la discussion relative à identifier des manières appropriées dont la qualité des services peut être aperçue et évaluée par les petites entreprises.

Liste des nouvelles acquisitions de la bibliothèque DG XXIII



European Network for SME Research; EIM Small Business Research and Consultancy / *The European Observatory for SMEs: fifth annual report* – Zoetermeer: EIM, 1997 – 360 p. (Cat. DG XXIII: 1.1.1/35)

Pleitner Hans Jobst; Schweizerisches Institut für gewerbliche Wirtschaft and der Universität St. Gallen / *Bedeutung und Behauptung der KMU in einer neuen Umfeldkonstellation: Beiträge zu den "Rencontres de St.Gall", 1996 = Significance and survival of SMEs in a different business environment : Papers presented to the "Rencontres de St.Gall", 1996* – St. Gallen: Swiss Research Institute of Small Business and Entrepreneurship, 1996 – XIV, 679 p. (Cat. DG XXIII: 1.1.1/92)

European Commission. DG III / *Awareness creation activities in electronic commerce for SMEs* – Brussels: EC, 1997 – 102 p. – ISBN 92-828-1972-8 (Cat. DG XXIII: 1.1.1/93)

Université de Montpellier. Equipe de recherche sur la firme et l'industrie / *Gestion de la PME/PMI* – Paris: Nathan, 1997 – 317 p. – ISBN 2-09-177912-1 (Cat. DG XXIII: 1.1.1/95)

Lachmann Jean / *L'action économique régionale* – Paris: Economica, 1997 – 112 p. – ISBN 2-7178-3408-7 (Cat. DG XXIII: 1.1.1/96)

Organisation for Economic Co-operation and Development / *Technology incubators: nurturing small firms* – Paris: OECD, 1997 – 129 p. – Document OCDE/GD(97)202 (Cat. DG XXIII: 1.1.1.2/26)

Lochard Jean; Gilbert Dominique / *Créer, reprendre, gérer une petite entreprise* – Paris: Ed. d'Organisation, 1997 – 161 p. – ISBN 2-7081-2039-5 (Cat. DG XXIII: 1.1.1.2/27)

Revue Fiduciaire / *La transmission d'entreprise* – Paris – Les publications fiduciaires, 1997 – 40 p. – ISBN 2-86521-308-0 (Cat. DG XXIII: 1.1.2.1/17)

Organisation for Economic Co-operation and Development / *Government venture capital for technology-based firms* – Paris: OECD, 1997 – 34 p. – Document OCDE/GD(97)201 (Cat. DG XXIII: 1.1.2.2/40)

Federconfidi / *Confidi e congiuntura economica: rilevazioni 1984-94* – Milano: Franco Angeli, 1997 – 153 p. – ISBN 88-46-40141-7 (Cat. DG XXIII: 1.1.2.2/41)

Organisation for Economic Co-operation and Development / *System for financing newly emerging private enterprises in transition economies* – Paris: OECD, 1997 – 144 p. – ISBN 92-64-15405-1 (Cat. DG XXIII: 1.1.2.2/42)

Aitersohn Claude / *La sous-traitance à l'aube du XXI siècle* – Paris: L'Harmattan, 1997 – 211 p. – ISBN 2-7384-5828-9 (Cat. DG XXIII: 1.1.3.1/34)

Perrotin Roger; Loubère Jean-Michel / *Nouvelles stratégies d'achat : sous-traitance, coopération, partenariat?* – Paris: Ed. d'Organisation, 1997 – 246 p. – ISBN 2-7081-2028-X (Cat. DG XXIII: 1.1.3.1/35)

Organisation for Economic Co-operation and Development / *Mesurer le commerce électronique* – Paris: OECD, 1997 – 35 p. – Document OCDE/GD(97)185 (Cat. DG XXIII: 3/32)

France. Conseil d'État / *Rendre plus attractif le droit des fondations* – Paris: Documentation française, 1997 – 279 p. – ISBN 2-11-003725-3 (Cat. DG XXIII: 4.3/21)

European Commission. DG III / *Electromagnetic compatibility EMC: guide to the application of Directive 89/336/EEC* – Luxembourg: Eur-Op, 1997 – 124 p.; ann. – N° Eur-Op CO-05-97-987-EN-C (Cat. DG XXIII: 5.1.1.3/12)

Deutscher Industrie- und Handelstag (Bonn) / *Öffentliche Aufträge: Bundesrepublik Deutschland und EU-Mitgliedstaaten: Ein Leitfaden für Unternehmen und öffentliche Auftraggeber* – Bonn: DIHT, 1996 – 80 p. (Cat. DG XXIII: 5.1.1.4/15)

Association for the Monetary Union of Europe / *Euro: preparation guide for companies: includes detailed checklists for your company* – Paris: Association for the Monetary Union of Europe, 1997 – 42 p. (Cat. DG XXIII: 5.1.5.2/28)

European Commission. DG II / *Practical aspects of the introduction of the euro: Communication from the Commission* – Euro Papers N° 8 – Brussels: EC, 1997 – 15 p. (Cat. DG XXIII: 5.1.5.2/PER)

European Commission. DG II / *The impact of the changeover to the euro on Community policies, institutions and legislation: Communication from the Commission* – Euro Papers N° 9 – Brussels: EC, 1997 – 68 p.; ann. (Cat. DG XXIII: 5.1.5.2/PER)

European Commission. DG II / *The legal framework for the use of the euro: ques-*

tions and answers on the euro regulations – Euro Papers N° 10 – Brussels: EC, 1997 – 22 p.; ann. (Cat. DG XXIII: 5.1.5.2/PER)

European Commission. DG V / *Guide à l'usage des PME (Santé et sécurité au travail)* – Luxembourg: Eur-Op, 1997 – 59 p. – N° Eur-Op CE-07-97-498-FR-C (Cat. DG XXIII: 5.1.8.6/3)

European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions / *Workplace health promotion in Europe: programme summary* – Luxembourg: Eur-Op, 1997 – 40 p. – N° Eur-Op SX-05-97-947-EN-C (Cat. DG XXIII: 5.1.8.6/4)



PERSONNEL DE LA DG XXIII

ARRIVÉES

Nous souhaitons la bienvenue à:

	Unité
Anthony PINO	A2
Alessandra RAVAGLI	B
Marina SCARAMUCCI	B
Jocelyne VINCENT	B2

DÉPARTS

Et bonne chance à ceux qui quittent:

	Unité
Solange BAUTE	B2
Najat MESSALKHERE	Tourism sp audit
A. M. DEMULDER	C3

Please send information, contributions, comments, etc...

before the 13th of each month to:

Nicholas MOUSSIS — AN80 5/40

DG XXIII Staff may have access to the most current journal from 15th of each month in

K:\mou\journal\current